

Votre passeport implantaire

Les Chirurgiens-Dentistes et le Conseil National de l'Ordre des Dentistes (CNOD) de France vous proposent un passeport implantaire de traçabilité.

Ce passeport a vocation à vous être remis. Il répond aux différentes normes en matière de traçabilité permettant de suivre votre dispositif implantaire et son évolution.

Votre passeport comprend deux volets :

- Le volet «Implant Chirurgie» mentionne le nom de l'implant, le nom du fabricant et le numéro de lot, la position de l'implant dentaire, ainsi que sa longueur, son diamètre et sa composition.
- Le volet «Prothèse supra-implantaire» précise si la prothèse est fixée ou scellée, le type de ciment employé (provisoire ou définitif) et son numéro de lot, le matériau utilisé pour le pilier prothétique et la prothèse fixée, le numéro de lot...

Vous pourrez ainsi conserver ces documents dans vos archives médicales personnelles. C'est confortable et sécurisant de savoir que grâce à ce passeport vous pourrez être suivi, où que vous soyez dans le monde.

Les implants permettent de résoudre, de manière fixe et durable, la majorité des problèmes esthétiques et fonctionnels liés à une simple perte de dents, à un édentement partiel ou complet.

SONCD
Ordre National des Chirurgiens-Dentistes

Passeport Prothèse supra implantaire

Chirurgien-dentiste
Nom d'inscription
Prénom
Adresse
Téléphone
Mail

Patient
Nom patronymique
Prénom

Réalisation prothétique
Position implant(s)
Mise en charge immédiate différée
Date

Pilier prothétique
Dénomination
Nom fabricant ou mandataire
N° de lot
Composition
 Titane
 Autre (préciser)
Date

Couple de serrage
Date

Prothèse supra-implantaire
Prothèse fixée vissée scellée

Type matériaux
Dénomination
Nom fabricant ou mandataire
N° de lot
Alliage
Date

Couple de serrage si prothèse transvisée
Date

Ciment si prothèse scellée
 provisoire
 permanent
Dénomination
Nom fabricant ou mandataire
N° de lot
Date

Connexion éventuelle avec dents naturelles
Avec dent(s) naturelle(s)
Date

Sv - 20 octobre 2010